

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON

DÉLIBÉRATION 2025-05

Nombres de conseillers : 11

Présents : 6

Absents : 5

Le 21 février deux mille vingt-cinq (21/02/2025)

Le conseil municipal de la commune de SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LAVILLE Marie-Noëlle, Maire.

Présents : M. ARTO Jean - Mmes GUILHON Sylvie - JEANTET-LONG Sophie - LAVILLE Marie-Noëlle - PALIX Fabienne - SAIMMAIME Isabelle

Absent(s) excusé(s) Ms. DEL GRANDE Stéphane - JAMMES Patrick - PASERO Fabien – Mme FRANCOIS Johanna

Absent(s) : GUILHON Jérémie.

Pouvoirs : M DEL GRANDE Stéphane donne pouvoir à Mme LAVILLE Marie-Noëlle - M JAMMES Patrick donne pouvoir à Mme GUILHON Sylvie - M PASERO Fabien donne pouvoir à M ARTO Jean - Mme FRANCOIS Johanna donne pouvoir à Mme SAIMMAIME Isabelle

Secrétaire de séance : PALIX Fabienne

OBJET : SOLIDARITE A LA POPULATION DE MAYOTTE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,
Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Saint Martin Sur Lavezon tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de Saint Martin Sur Lavezon de contribuer à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 500.00€
- à la Protection civile : FNPC - TOUR ESSOR - 14 RUE SCANDICCI - 93500 PANTIN

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par : 7 voix pour, 3 contre et 0 abstention :

- **APPROUVE** ce soutien à la population de Mayotte
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait conforme,
Fait à Saint Martin sur Lavezon

La maire
Marie-Noëlle LAVILLE



La secrétaire,
PALIX Fabienne

